

L'accord de Gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), qui devait supprimer 300 emplois au sein d'[YVES ROCHER](#) / T : 02.99.08.27.27, avait été annulé à la fin de l'année dernière par le tribunal, pour vice de forme. Il vient d'être à nouveau paraphé par la direction du groupe et les deux syndicats majoritaires CFTC et CFE-CGC.

www.yves-rocher.fr